

LE FONDS EUROPEEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PÊCHE

Résumé à l'attention des citoyens

Actions réalisées en 2019

Créé en 2014, le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) a pour objet de permettre l'exploitation durable des ressources marines.

En 2019, les paiements ont atteint un total de 169 millions d'euros FEAMP.

Fruit de la mobilisation de l'ensemble des acteurs nationaux et régionaux, la France a atteint l'objectif qui lui était assigné par la Commission Européenne en 2019, et évite ainsi de perdre une partie de son enveloppe de crédits européens (le « dégageant d'office »).

L'année 2019 a été une année charnière pour le PO FEAMP français. En effet, il s'agissait du rendez-vous intermédiaire du programme fixé par la Commission Européenne (appelé le « cadre de performance ») afin d'examiner les résultats atteints à mi-parcours. 3 priorités sur 6 ont atteint leurs objectifs permettant ainsi de débloquer la réserve de performance soit 6% de l'enveloppe FEAMP française.

En parallèle, la DPMA a mené avec l'assistance d'un prestataire une **évaluation à mi-parcours** du programme permettant d'identifier les pistes d'amélioration de la mise en œuvre.

Ces deux exercices ont permis de réviser le programme opérationnel FEAMP et de **redéployer plus de 174 millions d'euros sur la maquette FEAMP globale**, révision approuvée par la Commission Européenne le 22 novembre 2019.

Afin de mobiliser de futurs bénéficiaires potentiels et dans le cadre de son plan de communication, la DPMA a réalisé un catalogue de projets exemplaires du FEAMP. Sa diffusion a été lancée lors d'une séquence FEAMP présentée au salon internationale de l'agriculture le 1^{er} mars 2020. La brochure a été diffusée sur l'ensemble de nos réseaux ainsi que par nos partenaires. (<https://agriculture.gouv.fr/quest-ce-que-le-feamp>)

Pour rappel, **la France bénéficie d'une enveloppe de 588 millions d'euros de crédits européens** (sur les 5,8 milliards d'euros totaux au niveau européen), auxquels viennent s'ajouter 186 millions de crédits nationaux et régionaux. L'effet levier du FEAMP est important : **1 € de crédits nationaux permet en effet de mobiliser 3 € de crédits européens.**

Par ailleurs, **la DPMA est elle-même bénéficiaire du dispositif FEAMP au titre de la mesure Assistance Technique**. Cette mesure a pour objectif de financer des actions facilitant la mise en œuvre et la gestion du FEAMP. A cet effet, la DPMA finance les actions de l'ASP dans le cadre de la mise en œuvre de l'applicatif OSIRIS et des paiements. De même, la DPMA finance l'externalisation des audits « systèmes » afin de sécuriser les opérations et le dispositif FEAMP. L'évaluation à mi-parcours du programme a été également cofinancée par ce biais.

Au regard des engagements juridiques déjà pris, le potentiel de paiements reste élevé sur les prochains mois offrant de belles perspectives au dispositif FEAMP : au 31 décembre 2019, ce sont 273 millions d'euros FEAMP qui sont engagés. Des crédits sont encore disponibles pour investir au sein de la filière.



Direction
des pêches maritimes
et de l'aquaculture

